

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



# Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar:

[Lisez ici la Bourse du Transport](#)

## Transport scolaire 2023-2024: Que faut-il dans et sur votre véhicule à partir du 28/08 ?

### POUR LE CHAUFFEUR:

- carte d'identité
- permis de conduire catégorie D avec mention de l'aptitude à la conduite (sélection médicale) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle valable (code 95)
- sur les lignes de plus de 50 km aller simple : tachygraphe et carte chauffeur

### DANS/SUR LE VÉHICULE :

- 2 plaques d'immatriculation (avec sceau à l'arrière)
- certificat d'immatriculation
- numéro de châssis
- plaque d'identification
- certificat de visite au contrôle technique valable
- certificat de conformité
- indication du nombre de places (PL)
- règlement de police
- règlement de travail
- ramassage scolaire : le panneau « transport scolaire » sur la partie gauche, à l'avant et à l'arrière
- certificat d'assurance en responsabilité civile
- extincteur agréé BÉnor V (2 extincteurs si la masse maximale autorisée dépasse 5.000 kg)
- coffret de secours (2 coffrets si la masse maximale autorisée dépasse 5.000 kg)
- triangle de secours
- marteaux de secours
- autorisation
- ramassage scolaire TEC : feuille de circuit
- gilet de sécurité rétro-réfléchissant



Nous vous conseillons d'également placer nos deux autocollants de sécurité « reste à droite derrière moi » et « attention : angle mort » sur vos bus pour le transport scolaire. Leur but est de sensibiliser les jeunes passagers à un comportement plus sûr autour des bus et cars.



### AU SIÈGE D'EXPLOITATION :

- police assurance incendie (véhicule)

## Retards de livraison du 'Smart Tacho 2' : et maintenant ?

Depuis lundi dernier, le 21 août 2023, les autocars nouvellement immatriculés doivent être équipés du tachygraphe intelligent version 2 (SMT2). Pour différentes raisons, la mise à disposition du Smart Tacho 2 a toutefois pris du retard. Après Continental, Stoneridge a reçu l'homologation fin de la semaine dernière, ce qui en fait le deuxième fournisseur à obtenir le sésame. L'IRU estime que le retard accumulé pour les camions et les autocars dépasse déjà les 20 000 véhicules, un chiffre qui devrait augmenter de manière significative dans les mois à venir.

En ce qui concerne la mise à niveau obligatoire des véhicules utilisés à l'international (1er janvier 2025 pour les tachygraphes analogiques et numériques et août 2025 pour le tachygraphe intelligent V1), le défi est encore plus grand, car on estime qu'entre 1,5 et 2 millions de véhicules devront être mis à niveau. Plusieurs membres nous signalent que les délais d'attente pour la mise à niveau sont également très longs en Belgique.

L'IRU a écrit au Commissaire européen aux Transports pour demander un délai jusqu'à la fin de l'année 2023. (cf. [communiqué de presse et courrier](#))

- Les véhicules neufs équipés d'un SMT1 doivent pouvoir être immatriculés dès maintenant, à condition d'être ensuite équipés d'un SMT2 avant l'expiration du délai.
- Les forces de l'ordre ne peuvent pas infliger d'amendes aux entreprises de transport pendant la période de délai pour la conduite de véhicules immatriculés avec des dispositifs SMT1 après le 21 août 2023.

Il n'est pas certain que la Commission soit réceptive. Elle avait indiqué précédemment qu'un nouveau report n'était pas envisageable.

Plusieurs pays ont déjà prévu une exception temporaire. Dans la foulée, la FBAA a également écrit au SPF Mobilité pour lui demander de prévoir une mesure afin d'éviter que des véhicules neufs restent sur le carreau. Le SPF a réagi en faisant savoir qu'aucune mesure de ce type n'était encore envisagée, mais que la question serait abordée avec les régions. Nous exhortons le gouvernement à suivre de près la situation avec les collègues européens et à veiller à ce que les véhicules ne soient pas immobilisés. La mise à niveau nécessitera également beaucoup de jours de travail en Belgique. On ne sait pas encore si la capacité des centres agréés sera suffisante.

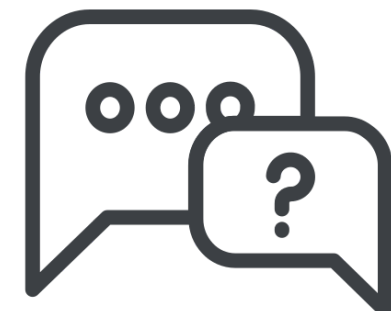


## JOURS DE FORTE CHALEUR EN AOÛT 2023

Par journée ayant connu un dépassement de 27°C sous abri relevé à l'I.R.M. à Uccle, une prime équivalente à une heure de prestation est accordée au personnel roulant des loueurs des TEC, à partir d'une prestation minimale de 4 heures. Pour le mois d'août, nous avons relevé 3 jours (jusqu'au 24/08 inclus) :

11/08/23 27.8 °C  
18/08/23 27.5 °C  
20/08/23 27.8 °C

Si l'on devait encore connaître un jour de forte chaleur entre le 25 et le 31 août, les loueurs en seront informés.



Quelles questions se posent les sociétés de bus et d'autocars ?

[Découvrez ici les questions les plus fréquentes](#)



**WEBINAIRE**

Générons un avenir plus durable via des Bus à Hydrogène

**6 Septembre 2023**  
à 10h

Enregistrez-vous maintenant

### Webinaire: 'Générons un avenir plus durable via des bus à hydrogène' - 06/09 - *rappe!*

En tant que Fédération, nous avons le plaisir de vous informer qu'Air Products, le plus grand producteur d'hydrogène au monde, a conclu un partenariat avec nous. Ensemble, nous construisons un avenir durable. Air Products, en collaboration avec Van Hool, organise donc un webinaire sur les bus à hydrogène et l'infrastructure correspondante. **Vous êtes à la recherche d'une solution durable pour votre flotte de bus ?** Informez-vous le 06/09 lors de ce webinaire !

[Inscrivez-vous ici pour le webinaire sur les bus à hydrogène](#)  
[Plus d'infos sur ce webinaire](#)

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR

Août <b>28</b>	Août <b>29</b>
Commission VRA-BUS	Commission VRA-BS
Août <b>29</b>	Août <b>29</b>
Comité FED-BS	Commission CFA-BUS

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

